

DÉPARTEMENT
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT
PROVINS

MAIRIE
Chalautre la Petite



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de **Mme Chantal BELLACHE, le maire**

DE_02_2025

Membres

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8 dont 1 par
procuration

Date de la convocation

28/03/2025

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, M. Lucien LE COZE, Mme Pascale ROULET, Mme Marie-Christine ROLLET, M. Jérôme MILLET,

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marina GALLAY,

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M. Denis GRANDET

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Fanny DA MOTA a donné pouvoir à Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia DOMINGUES a donné pouvoir à Mme Chantal BELLACHE

Madame Mme Pascale ROULET, est élue secrétaire de séance

Délibération n° 02-2025 portant sur le vote du compte administratif 2024 - budget annexe

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Chantal BELLACHE

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Chantal BELLACHE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant que, dans ce cadre, Mme le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mr Jean-Marie FONTAINE,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		272 659.81	277.84		277.84	272 659.81
Opérations exercice	29 567.51	48 131.48	78 830.12	108 253.18	108 397.63	156 384.66
Total	29 567.51	320 791.29	79 107.96	108 253.18	108 675.47	429 044.47
Résultat de clôture		291 223.78		29 145.22		320 369.00
Restes à réaliser						
Total cumulé		291 223.78		29 145.22		320 369.00
Résultat définitif		291 223.78		29 145.22		320 369.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Fait et délibéré à CHALAUTRE LA PETITE,
 les jour, mois et an que dessus.

1^{er} adjoint

Jean-Marie FONTAINE



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Pour extrait conforme au registre.

Transmis au représentant de l'État le : 08/04/2025

Publié le : 0/04/2025